Projet de PARC EOLIEN de CREVECOEUR – le- GRAND (OISE)

S.E.P.E les Haillis
Et
S.E.P.E le Coqliamont

CONCLUSIONS MOTIVEES:

PREAMBULE : Au préalable, il me semble normal d'examiner ensemble la situation des 2 S.E.P.E, des 2 groupes d'éoliennes : le Coqliamont et les Haillis. Pourquoi ? Ces éoliennes sont totalement côte à côte, seulement séparées par une étroite route de campagne desservant Domeliers (D 541). Le territoire le montre bien : le Coqliamont compte 6 éoliennes (3 sur Francastel et 3 sur Domeliers) et les Haillis est une appellation locale qui se situe à cheval sur la D 541 avec 3 éoliennes sur Domeliers. Au total, 3 sur Francastel et 6 sur Domeliers. D'ailleurs, sur la carte extraite de l'étude paysagère (figure 26) Ostwind a baptisé ce secteur : **« SITE CENTRAL »**

RAPPEL des DONNEES de BASE :

Dans un contexte mondial et national marqué par le réchauffement climatique préoccupant, il est devenu impérieux de réduire nos émissions de CO^2 et de gaz à effet de serre. Nous devons repenser nos approvisionnements en énergie. De quelles sources disposons-nous ?

- En France, depuis les années 1950, c'est très majoritairement l'énergie nucléaire qui nous fournit en électricité. Une énergie efficace mais qui ne manque pas de préoccuper à travers le monde et donc de nous inciter fortement à nous orienter vers des énergies plus sûres, plus respectueuses des humains, de la nature et de la biodiversité.
- Avant toute chose, il nous faut consommer moins d'énergie dans tous les domaines : encourager toutes les formes d'isolation, repenser tous les transports (par routes, par avions, par bateaux…), repenser nos modes de vie devenus, en ce début du 21ème siècle, bien trop empreint de gaspillage, comme si les humains pouvaient tout se permettre sur la terre, sans limites !
- Le recours aux énergies renouvelables est devenu impératif : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la méthanisation, d'autres encore ?

Le Projet éolien de Crèvecoeur – le – Grand :

Proposé actuellement par la Société OSTWIND. Un Projet de 13 éoliennes + 4 postes de livraison. Des implantations envisagées à Rotangy (2 éoliennes + 1 poste) à Cormeilles (2 éoliennes + 1 poste) à Domeliers (6 éoliennes + 1 poste) et Francastel (3 éoliennes + 1 poste). Un tel Projet présente évidemment des avantages et des inconvénients. Il n'est pas simple du tout de décider. Au moment de dresser un bilan aussi objectif que possible, je pense qu'il faut avoir prioritairement à l'esprit l'impérieuse nécessité de promouvoir les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'acceptabilité sociale et environnementale du Projet par les familles qui vivent au quotidien dans le secteur

concerné. Les êtres humains seront au milieu de ces éventuelles et nouvelles implantations.

Quels avantages présente l'énergie éolienne actuellement en France?

- ✓ L'énergie éolienne est abondante, inépuisable, propre, sans impact sur le climat, relativement bon marché, disponible presque partout, bien entendu par comparaison avec les autres sources d'énergie.
- ✓ Elle permet de réduire les gaz à effet de serre donc elle est efficace contre le réchauffement climatique.
- ✓ Quelles retombées fiscales ? Elles sont réelles pour chaque commune, pour la Communauté de Communes, pour le Département de l'Oise et la Région des Hauts-de-France. Suite aux précisions apportées par la Société Ostwind dans son Mémoire en Réponse, j'ai abordé ces questions et remis ces précisions en page 20 de mon Rapport.
- ✓ A noter : Assez souvent, dans leurs contributions, des citoyens tiennent à dire : « j'ai été longtemps favorable à l'éolien mais, présentement, je ne peux plus à cause du nombre d'éoliennes implantées ».

Quels inconvénients ?

- ✓ Impacts forts pour les populations proches.
- ✓ Paysages dénaturés et nuisances visuelles.
- ✓ Contexte éolien très marqué. Déjà 168 éoliennes dans le périmètre étudié et 45 en cours d'instruction.
- ✓ Quel respect du patrimoine ? 38 monuments classés et 60 monuments inscrits dans un rayon de 20 km.
- ✓ Démantèlement préoccupant.
- ✓ 2018 : Effondrement des effectifs globaux d'oiseaux.
- ✓ Non-respect des recommandations Eurobats (=Accord international sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe).
- ✓ A noter que la grande majorité des contributions a été globale et portait sur l'éolien en général. Assez peu d'observations sur des aspects particuliers aux différentes S.E.P.E

Quels sont les aspects spécifiques pour la commune de Domeliers?

- ✓ Mr le Maire est favorable de manière claire, argumentée, pour obtenir davantage de ressources fiscales pour sa commune. Mais le Conseil Municipal s'est réuni et la majorité des voix exprimées a donné un avis défavorable.
- ✓ A chaque permanence, des habitants de Domeliers et des alentours sont venus et souvent restés pour une discussion animée jusqu'en fin de permanence.

Quels sont les aspects spécifiques pour la commune de Francastel ?

- ✓ Mr le Maire est favorable. Le Conseil Municipal s'est réuni et a voté favorablement.
- ✓ Discussions aussi autour de la grande table du Conseil Municipal.

Remarques complémentaires pour Domeliers et Francastel :.

- ✓ Zone Natura 2000 dans un rayon de 15 km.
- ✓ Absence de servitudes et d'infrastructures ferroviaires.
- ✓ Attention aux recommandations de la MRAE : Pour les éoliennes proches des haies, il faut respecter la distance d'éloignement d'au moins 200 m en bout de pale, distance préconisée pour la protection obligatoire des chauves-souris. Et l'impact des parcs sur l'avifaune est à réétudier de manière plus approfondie.
- ✓ Attention à mettre en place un plan de bridage si dépassement des émergences sonores !

Des données essentielles pour synthétiser :

1. Les réflexions, les discussions ont toujours été concentrées sur le site central (le Coqliamont et les Haillis, donc Domeliers et Francastel). Fort peu sur Cormeilles et Rotangy.
2. Ne pas oublier le résultat global des contributions et des pétitions : **4 Pour** et **509 Contre.** Il faut entendre et lire ces expressions très majoritaires.
3. Quel bilan actuel des parcs construits et accordés ? Pour être clair, ce territoire se divise en 2 parties : 1/ au sud de la D 930 qui relie Marseille-en-Beauvaisis puis Crèvecoeur-le-Grand puis l'autoroute A 16 et Breteuil. 2/ au nord de cette D 930.
   A/ D'abord au sud et de gauche à droite : Parc de Lihus (17 éoliennes) – Demi-Lieue (6) – Chemin Blanc (6) – Oursel-Maison (7) Chaussée-Brunehault ouest (5) – Chaussée Brunehault Est (5). Total=46 sans compter d'autres parcs à l'étude : au moins 2 entre Crèvecoeur et Francastel.
   B/ Au Nord : les parcs d'Hétomesnil : (16) et les parcs de la Chaussée-Brunehault Nord (9 le long de l'A 16) Total = 25 sans compter d'autres parcs à l'étude.
   Pourquoi faire une telle étude ? Parce que les décisions à venir doivent tenir compte de ce qui existe déjà, bien sûr. Et quel est le rôle central du Commissaire Enquêteur ? Ce n'est pas de se taire ! Il doit être à l'écoute de tous les citoyens du secteur, de tous ceux qui se sont exprimés. Par définition, le Commissaire Enquêteur est un homme libre qui doit prendre ses responsabilités et dire ce qu'il pense. Or là je pense vraiment que cela suffit, qu'il ne faut pas rajouter encore des éoliennes, qu'il est temps de mieux les répartir, d'en installer ailleurs, comme le disent aussi Xavier Bertrand et, avec ses propres mots, le Président de la République à Pau.
4. En lisant l'ensemble des dossiers, j'ai découvert, dans le dossier intitulé : « Etude paysagère et patrimoniale » un paragraphe très intéressant. Vous pouvez le lire en mairie. Prenez bien vos lunettes car c'est écrit en tout petits caractères : « D'autres projets sont en instruction ; il s'agit ici (Dossiers de Domeliers et Francastel) de l'enjeu le plus signifiant : jusqu'à quel niveau de densité est-il possible de poursuivre le développement éolien de cette partie du plateau picard ? » Dis autrement, si les gens ne disent rien, on continue !

P.J. n° 7 - Extrait de l'Etude paysagère et patrimoniale.

Un habitant a écrit : « Je ne veux pas vivre ma vie dans une zone industrielle ! » J'ajoute : « Il ne faut pas transformer ce secteur en forêt d'éoliennes ! »

5. Il faut rappeler, avant de terminer, que le Schéma Régional Eolien de Picardie a été invalidé par la Cour d'Appel de Douai, invalidation confirmée par le Conseil d'Etat. Donc cette référence ne peut être utilisée pour tenter de justifier l'implantation d'un parc éolien.

Alors, comment décider et que décider ? Le Commissaire Enquêteur doit impérativement donner son avis, en son âme et conscience, en citoyen éclairé, pour reprendre les termes de la déontologie. Il doit toujours chercher à encourager le droit à l'information et le droit d'expression pour tous les citoyens. Le rôle du Commissaire Enquêteur, très peu connu dans la société civile, est d'écouter, d'entendre tout le monde. A la fois ceux qui sont excédés par les éoliennes, ceux qui viennent pour s'informer, ceux qui sont favorables et ceux qui sont ardents pour les promouvoir, ceux qui parlent et ceux qui ne disent rien… A la fin, il doit faire la synthèse et prendre position.

- Je ne suis pas anti-éolien. L'énergie éolienne est nécessaire comme d'autres énergies renouvelables, mais il faut « savoir raison garder ! »
- C'est pour moi vraiment essentiel de revenir pour terminer aux propos du Président de la République, à Pau, le 14 janvier 2020 :

P. J : Expressions du Président de la République à Pau :

> « Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. On ne peut pas imposer l'éolien d'en haut. »

En conclusion,

En prenant en compte, à la fois les inconvénients et les avantages,
En observant les niveaux d'acceptabilité sociale, économique et Environnementale comme je les ai exposés et analysés,
J'émets un AVIS DEFAVORABLE
Pour la S.E.P.E Le Coqliamont et la S.E.P.E les Haillis

Le 11 mars 2020, Le Commissaire Enquêteur

Albert BECARD